

SYNTHESE / EXTENDED ABSTRACT
FRANÇAIS / ENGLISH

**COMMUNICATION, CONCERTATION ET PARTICIPATION
DU PUBLIC AUTOUR DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENTS
DES DÉCHETS ISSUS DE L'INDUSTRIE**

RETOURS D'EXPÉRIENCES

**PUBLIC COMMUNICATION, CONCERTATION AND
PARTICIPATION DURING THE IMPLEMENTATION
OF INDUSTRIAL WASTE TREATMENT FACILITIES**

FEEDBACK ON EXPERIENCES

août 2008

B. DE CAEVEL, C. ALEXANDRE - RDC-ENVIRONNEMENT
J.-Y. NEVERS - CERTOP Université Toulouse 2



Crée en 1989 à l'initiative du Ministère en charge de l'Environnement, l'association RECORD – REseau COopératif de Recherche sur les Déchets – est le fruit d'une triple coopération entre industriels, pouvoirs publics et chercheurs. L'objectif principal de RECORD est le financement et la réalisation d'études et de recherches dans le domaine des déchets et des pollutions industrielles. Les membres de ce réseau (groupes industriels et organismes publics) définissent collégalement des programmes d'études et de recherche adaptés à leurs besoins. Ces programmes sont ensuite confiés à des laboratoires publics ou privés.

En Bibliographie, le document dont est issue cette synthèse sera cité sous la référence :

RECORD, Communication, concertation et participation du public autour des installations de traitement des déchets issus de l'industrie - Retours d'expériences, 2008, 134 p, n°06-0717/1A

RESUME

Cette étude porte sur le processus de communication, de concertation et/ou de participation du public dans le cadre de l'implantation ou de l'exploitation d'une installation de traitement/valorisation de déchets issus de l'industrie. Cette étude s'intéresse spécifiquement aux projets portés par des organismes privés et donc pas aux projets dont la maîtrise d'ouvrage est confiée aux collectivités locales.

Plus particulièrement, cette étude fournit à toute personne active dans le secteur des déchets ou dans le domaine de la concertation :

1. un résumé des obligations réglementaires des entreprises en matière d'information et de communication
2. un catalogue d'exemples de processus d'implantation d'installation de traitement/valorisation de déchets durant lesquels il y a eu des actions de communication, de concertation et/ou de participation du public
3. Six études de cas en France : 2 projets de demande d'extension de l'activité, 4 nouveaux projets
4. des recommandations pour mener, dans des conditions optimales de confiance et de dialogue, un projet visant à implanter ou à étendre les activités d'une installation; elles sont schématisées sous la forme d'un « schéma d'intégration de la concertation dans le processus de demande d'autorisation ».

L'analyse des obligations réglementaires est une présentation succincte des principales législations applicables en Europe et en France, mais sans caractère d'exhaustivité ni de profondeur.

Le catalogue d'exemples décrit diverses méthodes reprises dans la littérature. Ces méthodes sont théoriques ou résultent d'expériences particulières.

Les études de cas concernent 2 projets de demande d'extension de l'activité et 4 nouveaux projets. Parmi ces nouveaux projets, deux s'inscrivent dans une démarche plus globale ouverte à un grand nombre d'acteurs public, privé ou autre.

Les recommandations sont basées sur l'analyse théorique, les études de cas et le point de vue des différents acteurs rencontrés. Elles sont schématisées dans un « schéma d'intégration de la concertation dans le processus de demande d'autorisation » identifiant les conditions nécessaires mais pas forcément suffisantes pour qu'un projet d'implantation/d'extension d'une installation de traitement des déchets issus de l'industrie puisse avoir une chance d'aboutir.

MOTS CLES

Déchets, Traitement, Concertation, Compensation

Contexte

Les installations de traitement de déchets issus de l'industrie sont le plus souvent perçues comme indésirables par la population. Leur processus d'implantation est dès lors une démarche complexe et difficile. L'aversion du public face à la construction de ce type d'équipement résulte souvent en une opposition concertée, habituellement dénommée sous l'expression « Syndrome Nimby » ("Not In My Back Yard" ou "Pas dans mon jardin").

La plupart du temps, les processus d'implantation échouent, non pas en raison de mauvaises performances environnementales et/ou techniques, mais à cause d'une mauvaise stratégie de concertation des porteurs de projet ou, pire encore, par le manque (voire l'absence) de prise en compte des considérations sociales (emploi...) et sociétales (nuisances, environnement).

En effet, les attentes en matière de concertation locale n'ont cessé de croître ces dernières années en raison du besoin de plus en plus grand des citoyens de maîtriser leur environnement.

Si le législateur a apporté des réponses à certaines attentes, de nombreux porteurs de projet restent en attente d'outils qui permettraient de rétablir la confiance ou, à tout le moins, un dialogue constructif entre les porteurs de projets et les personnes concernées localement.

Objectif et plan de l'étude

L'objectif principal de cette étude est d'étudier le processus de communication, de concertation et/ou de participation du public dans le cadre de l'implantation ou de l'exploitation d'une installation de traitement/valorisation de déchets issus de l'industrie. Cette étude s'intéresse spécifiquement aux projets portés par des organismes privés et donc pas aux projets dont la maîtrise d'ouvrage est confiée aux collectivités locales.

Plus particulièrement, cette étude fournit à toute personne active dans le secteur des déchets ou dans le domaine de la concertation :

1. un résumé des obligations réglementaires des entreprises en matière d'information et de communication
2. un catalogue d'exemples de processus d'implantation d'installation de traitement/valorisation de déchets durant lesquels il y a eu des actions de communication, de concertation et/ou de participation du public
3. Six études de cas en France : 2 projets de demande d'extension de l'activité, 4 nouveaux projets
4. des recommandations pour mener, dans des conditions optimales de confiance et de dialogue, un projet visant à implanter ou à étendre les activités d'une installation; elles sont schématisées sous la forme d'un « schéma d'intégration de la concertation dans le processus de demande d'autorisation ».

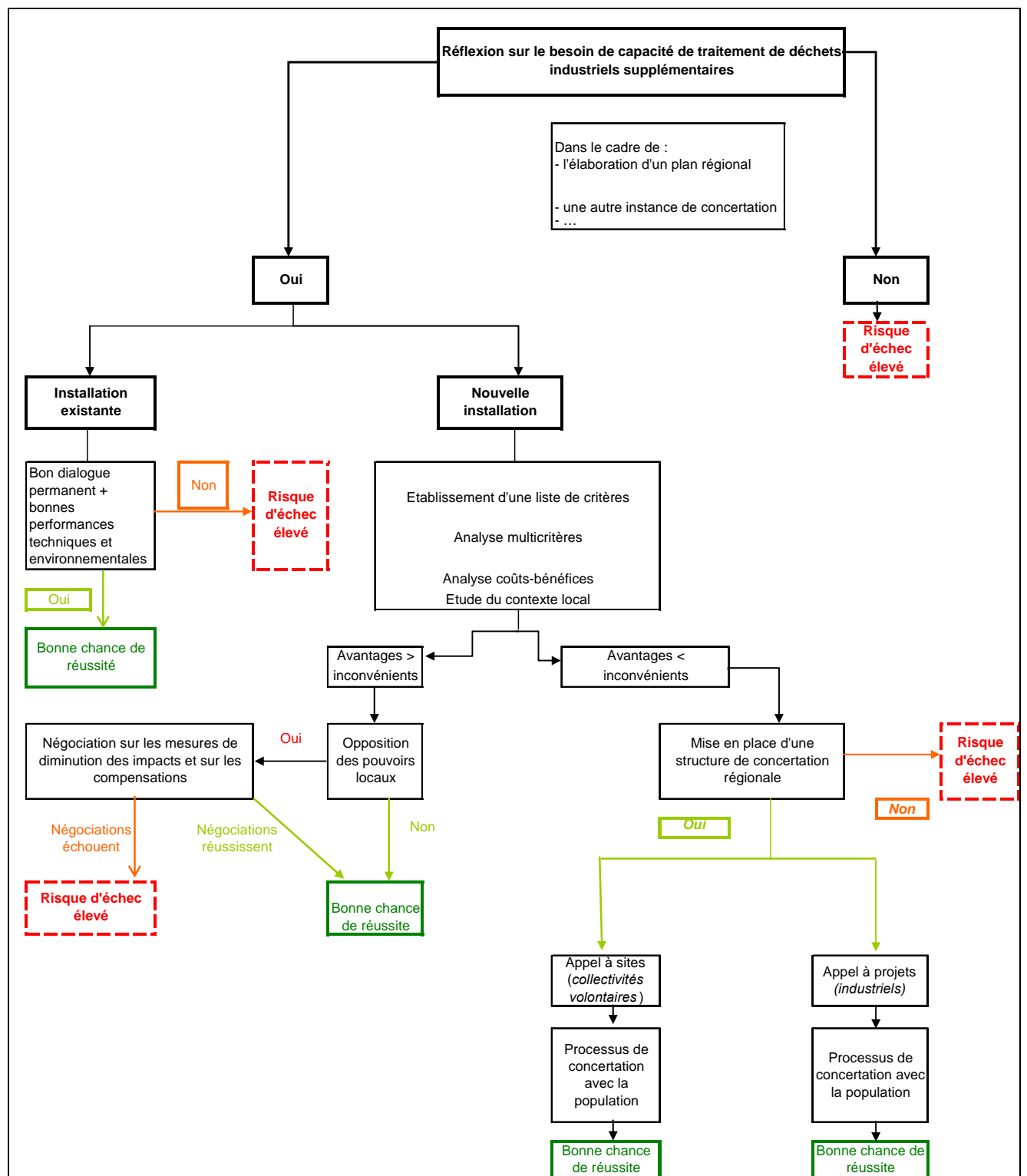
Les retours d'expérience sont les plus importants mais ils sont complétés par une analyse sommaire de la réglementation.

Exposé des principaux résultats obtenus

Les résultats obtenus résultent de l'analyse des différents processus d'implantation d'installation de traitement/valorisation de déchets présentés dans la littérature, de la lecture des différentes études de cas et de discussions avec des personnes expérimentées dans le domaine. Les recommandations sont schématisées dans un « schéma d'intégration de la concertation dans le processus de demande d'autorisation » identifiant les conditions nécessaires mais pas forcément suffisantes pour qu'un projet d'implantation/d'extension d'une installation de traitement des déchets issus de l'industrie puisse avoir une chance d'aboutir.

Schéma d'intégration

Un résumé de ce schéma d'intégration est présenté dans la figure ci-dessous.



Avant de commencer tout processus de demande d'autorisation pour un projet d'implantation nouvelle ou d'augmentation de capacité de traitement de déchets issus de l'industrie, il convient de réfléchir sur l'opportunité de ce type de projet.

La validation de ce besoin de capacité de traitement par un cercle élargi aux pouvoirs publics et autres acteurs du territoire s'avère indispensable.

Cette validation peut avoir lieu au niveau d'une Région ou de plusieurs Régions (dans le cas de Régions moins productrices de déchets).

Pour répondre à ce besoin éventuel de capacité de traitement supplémentaire, il convient de choisir entre deux options principales :

- ✓ extension de l'autorisation actuelle d'une installation existante ou
- ✓ obtention d'une autorisation pour l'exploitation d'une nouvelle installation de traitement des déchets

Le processus d'implantation d'un projet sera partiellement différent suivant l'option prise.

1. Extension de l'autorisation d'une installation existante

L'extension de l'autorisation d'une installation existante est en général la solution privilégiée par les professionnels du traitement des déchets car :

- ✓ le maillage actuel en France paraît suffisant et
- ✓ les phénomènes d'opposition sont de plus en plus fréquents et intenses, avec une force décuplée pour les nouveaux projets.

Toutefois, certaines conditions doivent être remplies pendant la phase d'exploitation de l'installation existante pour permettre la continuité de bonnes relations avec les différentes parties prenantes et l'acceptabilité de l'extension des activités de l'installation.

Ces conditions sont nécessaires mais pas forcément suffisantes :

- a) Respect de la législation en vigueur
- b) Bon fonctionnement et surveillance de l'installation
- c) Bonnes relations (c'est-à-dire dialogue permanent, prise en compte des remarques et confiance installée) avec les pouvoirs publics locaux dont le soutien est souvent primordial
- d) Bonnes relations avec les populations concernées par l'implantation
- e) Apporter des informations les plus objectives possibles à la presse locale en cas d'incident
- f) Equilibre (ou déséquilibre favorable) entre les retombées positives et négatives de l'installation
- g) Mettre en place des mesures visant à réduire les impacts locaux, notamment sur le patrimoine

2. Obtention de l'autorisation pour une nouvelle installation

Pour implanter une nouvelle installation, l'industriel doit suivre un certain nombre d'étapes importantes :

- ✓ Identification d'un ou plusieurs sites potentiels
 - a) Etablissement d'une liste de critères
Cette liste de critères est établie sur base des obligations réglementaires et sur base de critères supplémentaires (environnementaux et autres) dont le choix n'est pas guidé par l'envie de favoriser un site déterminé
 - b) Analyse multicritères
Cette analyse consiste à mettre en évidence certaines zones ou sites répondant au mieux aux critères exigés pour implanter une nouvelle installation

Dès que certains sites sont identifiés sur base de ces critères, deux phases sont importantes à réaliser avant de poursuivre la démarche.

- ✓ Réalisation d'une étude de contexte
- ✓ Réalisation par l'industriel d'une analyse coûts-bénéfices de l'installation selon 2 perceptions :
 - a) pour les riverains directement concernés → *perception individuelle*
 - b) pour la collectivité → *perception collective*

Ces phases doivent avoir lieu de manière simultanée. En effet, l'étude de contexte peut apporter des éléments importants pour l'évaluation des coûts et bénéfices. L'industriel pourra ainsi évaluer son projet et déterminer les éventuels changements à y apporter

En cas de coûts (inconvenients) plus importants que les bénéfices, l'industriel devra proposer d'autres avantages et/ou diminuer les inconvenients (perçus).

Si l'industriel peut arriver à l'équilibre coûts/bénéfices en se plaçant du point de vue des riverains et de la collectivité, alors il peut continuer dans le processus classique de localisation d'une installation (processus de choix économique).

Toutefois, cette façon de rétablir un certain équilibre coûts/bénéfices atteint ses limites lorsque les désavantages sont considérés comme non compensables. L'industriel devra alors opter pour une procédure de choix concerté.

Avantages > Inconvénients → Processus de choix économique

L'industriel peut se trouver dans deux cas de figure différents :

➤ *Pas d'opposition particulière (voire soutien) des pouvoirs publics locaux*

L'industriel peut continuer le processus de localisation basé sur le processus de choix économique et préparer avec les élus locaux la concertation de la population suivant les éléments clés à prendre en compte pour mener à bien une concertation.

➤ *Opposition des pouvoirs publics locaux*

L'industriel se trouve alors devant un choix difficile :

- soit continuer dans le processus de choix économique,
- soit engager de nouvelles négociations (amélioration du ratio coûts/avantages) avec les autorités publiques locales de manières à gagner leur accord (soutien).

Avantages < ou = Inconvénients → Processus de choix concerté

Dans le cas où, suite à l'analyse coûts-bénéfices et à l'étude de contexte, les inconvenients pour les citoyens ou la collectivité locale s'avèrent plus importants que les avantages et qu'ils ne peuvent pas être compensés par des mesures, l'industriel doit opter pour une tout autre méthode.

Il doit prendre contact avec les pouvoirs publics régionaux afin de les inciter à développer une démarche de localisation de site concertée.

Cette démarche de concertation doit comprendre certaines étapes telles que:

1. Création d'une structure de concertation
2. Etablissement d'un cahier des charges

Ensuite, 2 types de procédure sont possibles:

✓ Appel à projets (industriels volontaires)

L'initiative privée propose, en tenant compte du profilage effectué par les pouvoirs publics, les solutions concrètes qu'elle estime faisables et rentables.

✓ Appel à sites (collectivités volontaires)

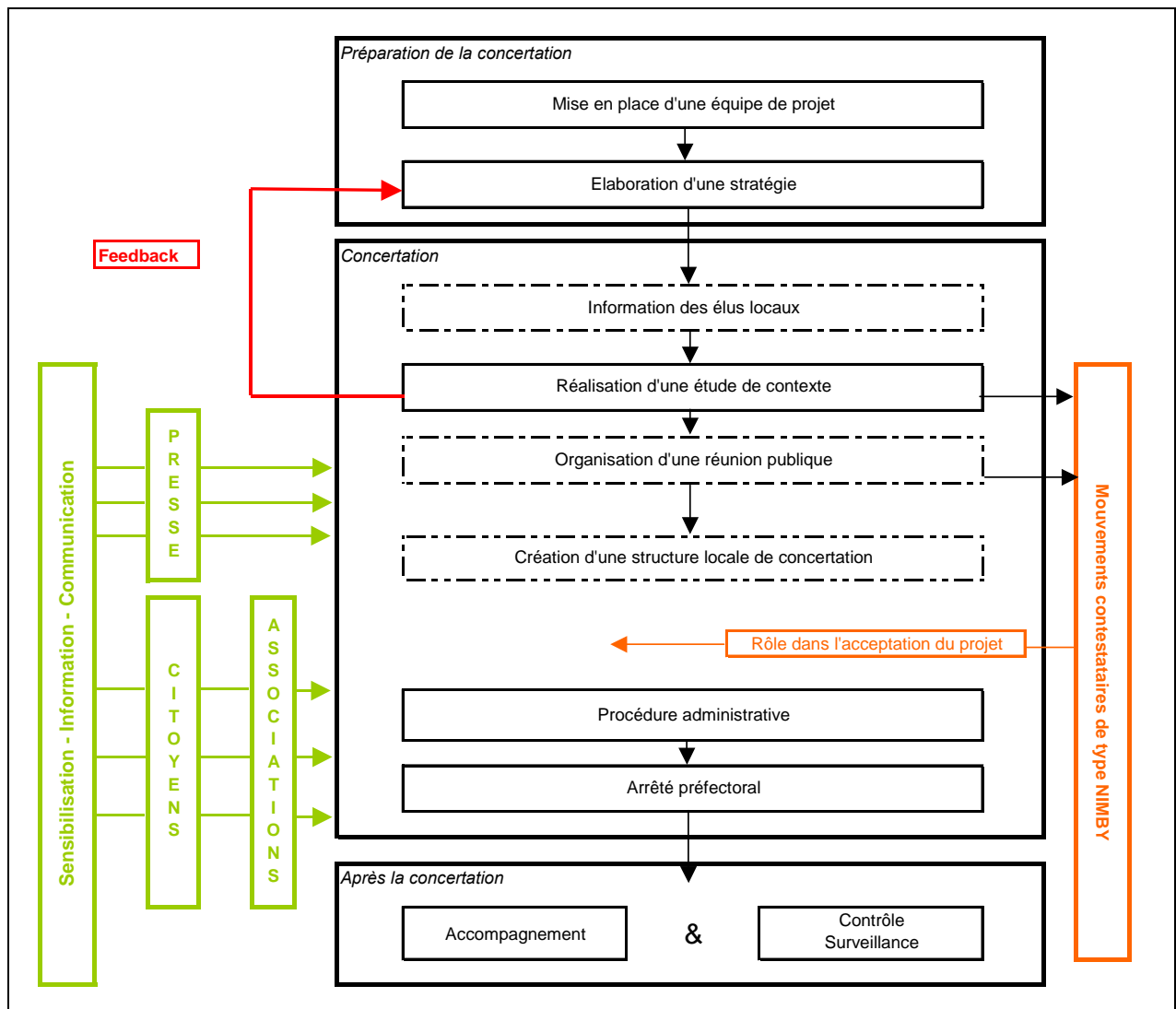
Des collectivités se portent volontaires sous certaines conditions pour accueillir l'équipement.

Etapes importantes du processus de concertation

Différents éléments se révèlent clés pour mener à bien un processus de concertation. Ils sont repris ci-dessous en 3 phases principales :

- avant la concertation
- pendant la concertation
- après la concertation.

Ces différents éléments clés sont présentés dans la figure ci-dessous.



Rôle et types de compensations destinées à favoriser l'acceptabilité

Les compensations sont des avantages offerts pour le porteur de projet aux populations locales, qui ne sont pas liés à l'installation (taxes, nouvelle route, sponsoring d'activités locales...).

La destination des compensations est un point important. En effet, les compensations peuvent être directes ou induites, elles peuvent être distribuées individuellement ou allouées à la collectivité dans son ensemble.

De plus, le type de compensation joue aussi un rôle :

- ✓ Compensation sous forme monétaire (taxation, rachat de terrain...)
- ✓ Compensation sous forme non-monétaire (sponsoring, garantie d'emplois, développement équipements collectifs)

Notons que le besoin de compensations peut aussi être diminué grâce à des mesures d'atténuation des impacts. Si les inconvénients diminuent, il faut moins d'avantages complémentaires pour avoir un bilan global favorable. Ces mesures d'atténuation sont de plusieurs types :

- ✓ Mesures permettant de réduire les impacts sur l'environnement
 - a. Intégration paysagère
 - b. Préservation biodiversité et milieux naturels
 - c. Respect de l'environnement et de l'architecture des régions pour les bâtiments
- ✓ Instauration de règles d'équité et de garanties de sécurité
- ✓ Mesures permettant le suivi de l'installation et de ses éventuels impacts sur l'environnement

- a. Politique d'ouverture et de visite de sites
- b. Mise en place de mesures de suivi et de contrôle

Rôle des cabinets de conseil

Les cabinets de conseil en concertation jouent un rôle crucial dans les procédures de localisation de nouveaux équipements perçus comme indésirables par les citoyens.

Ces bureaux accompagnent les porteurs de projet de manière à établir des liens au territoire et à la communauté. Ces liens sont essentiels pour garantir une meilleure réussite des projets locaux, en favorisant leur acceptation et leur appropriation par les habitants.

La transmission d'outils, la formation des habitants, des élus ou des agents territoriaux trouvent alors toute leur place au côté des analyses traditionnelles technico-économiques ou environnementales.

L'équipe de consultants conçoit et met en œuvre une démarche participative qui est un processus organisé visant à favoriser l'expression directe et la participation des citoyens.

Conclusions

Processus de localisation d'une installation

1. Il est beaucoup plus aisé d'obtenir une autorisation pour augmenter la capacité d'un site existant que pour implanter un nouveau site
2. Il est nécessaire de faire partager le diagnostic du besoin d'augmenter les capacités de traitement pour une échelle géographique pertinente
3. Il est indispensable de consulter préalablement les pouvoirs publics locaux
4. Il faut veiller à l'équilibre (ou au déséquilibre positif) entre retombées positives et négatives ; ceci est vrai pour la population dans son ensemble mais aussi pour chaque acteur individuel
5. Il est nécessaire d'avoir un dialogue ouvert avec les populations locales avant que les décisions ne soient prises
6. Le porteur de projet doit être prêt à adapter son projet pour diminuer ses retombées négatives
7. Il est nécessaire de dissocier les niveaux individuels et collectifs pour les retombées positives et négatives d'une installation
8. Les mesures d'acceptabilité d'une installation doivent être diversifiées et ne doivent pas se limiter aux compensations financières
9. Des garanties sérieuses de sécurité contre les risques et des engagements contractuels doivent être pris par l'industriel pour maintenir et restaurer la sécurité

Processus de concertation

Il est nécessaire de :

10. Guider le maître d'ouvrage dans la réalisation de la concertation
11. Réaliser une étude du contexte de la vie publique des territoires
12. Donner du temps et le maîtriser
13. Confier la conduite du processus de concertation à un acteur neutre
14. Assurer le suivi de l'équipement

SUMMARY

This study concerns the process of public communication, consultation and/or participation during the implementation process of an industrial waste treatment/recycling facility. This study focuses specifically on projects run by private bodies and therefore not on projects led by local communities.

More specifically, this study provides to anyone active in the waste sector or in the field of concertation:

5. A summary of companies' regulatory obligations in terms of information and communication
6. A catalogue of examples of the implementation process of waste treatment/recycling facilities during which there have been actions of public communication, consultation and/or participation
7. Six case studies in France: 2 projects concerning an extension of the activity, 4 new projects
8. Recommendations for conducting, under optimal conditions of confidence and dialogue, a project to locate or expand an installation. These are illustrated in the form of a "diagram showing the integration of concertation in the permission request process"

The analysis of regulatory obligations is a summary of the main laws applicable in Europe and France, and lays no claim to being either in-depth or exhaustive.

The catalogue of examples describes various methods included in the literature. These methods are theoretical or the result of particular experiences.

The case studies concern 2 projects requesting extension of the activity and 4 new projects. Among these new projects, two correspond to a more comprehensive approach open to a large number of public, private or other actors.

The recommendations are based on theoretical analysis, case studies and the views of the various stakeholders. They are illustrated in a "diagram showing the integration of concertation in the permission request process", identifying the required but not necessarily sufficient conditions to implement a waste treatment facility with a high chance of success.

KEY WORDS

Waste, Treatment, Concertation, Compensation

Context

Populations generally consider waste treatment facilities as undesirable. Their implementation process is therefore complex and difficult. The aversion of the public to the implementation of this type of facility often results in a concerted opposition, usually referred to as the "Nimby Syndrome" ("NIMBY" or "Not in my backyard").

Most of the time, an implementation process fails, not because of poor environmental and/or technical performance, but because of a bad consultation strategy or, worse, the failure to take into account social (employment...) and societal (pollution, environment) considerations.

Indeed, expectations of local consultation have grown in recent years because of citizens' increased need for control over their environment.

While the legislature has provided answers to some expectations, many project promoters are still waiting for tools that would restore confidence, or at least constructive dialogue between the project leaders and the concerned local population.

Purpose and structure of the study

The main purpose of this study is to examine the process of public communication, consultation and/or participation during the implementation process of an industrial waste treatment/recycling facility. This study focuses specifically on projects run by private corporations and therefore not on projects led by local communities.

More specifically, this study provides to anyone active in the waste sector or in the field of concertation:

1. A summary of regulatory obligations of companies in terms of information and communication
2. A catalogue of examples of the implementation process of waste treatment/recycling facilities during which there have been actions of public communication, consultation and/or participation.
3. Six case studies in France: 2 projects requesting extension of the activity, 4 new projects
4. Recommendations for conducting, under optimal conditions of confidence and dialogue, a project to establish or expand an installation. These are illustrated in the form of a "diagram showing the integration of concertation in the permission request process".

The feedback of experience constitutes the main part of the report but it is completed by a brief analysis of regulations.

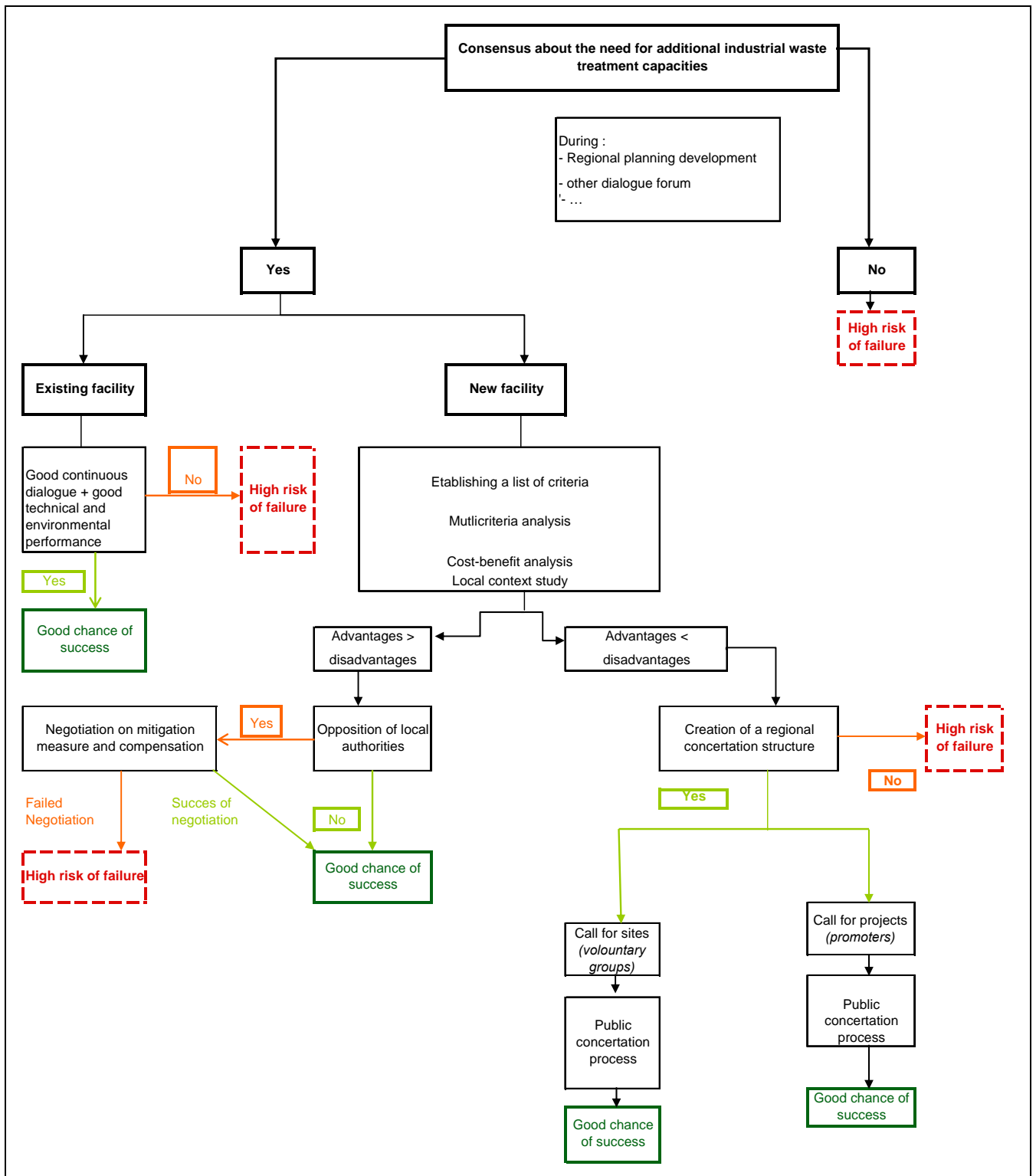
Presenting the main results

The results come from the analysis of various implementation processes of waste treatment/recycling facilities presented in the literature, from various case studies and from discussions with people experienced in this field.

The recommendations are illustrated in a "diagram showing the integration of concertation in the permission request process" identifying the required but not necessarily sufficient conditions for a project to install/extend an industrial waste treatment facility to have a high chance of success.

Integration Diagram

The figure below presents a summary of the diagram showing the integration of concertation in the permission request process.



Before starting any process to obtain the authorisation for a project to set up new or increased industrial waste treatment capacity, the appropriateness of the project must be taken into consideration.

The validation of this need of treatment capacity by a wide range of stakeholders (local authorities, other territorial actors) is essential.

Such validation may take place at the level of a single region or several regions (in the case of regions producing less waste).

To meet this need, if any, of additional treatment capacity, a choice must be made between two main options:

- ✓ extension of the current authorization of an existing facility or
- ✓ obtaining a permit to operate a new waste treatment facility

The process of implementing a project will differ slightly depending on the option taken.

3. Extension of authorization for an existing facility

The extension of authorization for an existing facility is usually the preferred option chosen by waste treatment professionals because:

- a. Current French network of facilities appears to be sufficient and
- b. Opposition is increasingly frequent and intensive, markedly so where new projects are concerned.

However, certain conditions must be fulfilled during the operational phase of the existing facility to ensure the maintenance of good relations with the various stakeholders and the acceptability of the extension of facility activities.

These conditions are required but not necessarily sufficient:

- a) Compliance with the laws in force
- b) Effective running and supervision of the facility
- c) Good relations (i.e. dialogue, taking into account comments and building trust) with local authorities whose support is often essential
- d) Good relations with the populations affected by the implantation
- e) Providing the most objective information possible to the local press if an incident occurs
- f) Balance (or favourable imbalance) between the positive and negative benefits of the facility
- g) Implementation of measures to reduce local impacts, especially on patrimony

4. Obtaining authorization for a new facility

To build a new facility, the promoter must follow a number of important steps:

✓ Identification of one or several potential sites

- c) Establishment of a list of criteria

This list of criteria is based on regulatory obligations and on additional criteria (environmental and others) whose choice is not guided by the desire to promote a determined site

- d) Multi-criteria analysis

This analysis consists in highlighting certain areas or sites that correspond most closely to the criteria required to implement a new installation.

As soon as sites are identified on the basis of these criteria, it is important to proceed with two phases before continuing the process:

✓ Study of context

✓ Cost-benefit analysis of the facility according to 2 perceptions:

- c) for local residents directly affected → *individual perception*
- d) for the collective community → *collective perception*

These phases should take place simultaneously. Indeed, the context study can provide important elements for assessing the costs and benefits. The promoter will evaluate the project and identify possible changes to be made.

If the costs (disadvantages) are greater than the benefits, the promoter must offer other benefits and/or reduce the disadvantages (perceived).

If the industry can achieve cost/benefit balance according to the point of view of residents and the community, then it may continue in the classic process for locating a facility (economic choice process).

However, this way of re-establishing a certain costs/benefits balance reaches its limits when the disadvantages are considered to be non-compensable. The promoter will then opt for a concerted choice process.

Advantages > Disadvantages → Economic choice process

The promoter may be faced with two different scenarios:

➤ *No particular opposition (or support) from local government*

The promoter can continue the localization process based on the economic choice process and prepare public concertation with local authorities following key elements to be taken into account to carry out a concertation.

➤ *Opposition from local government*

The promoter has two options:

- either to continue in the economic choice process,
- or to initiate new negotiations (improved cost/benefits ratio) with local authorities in order to gain their agreement (support).

Benefits ≤ Disadvantages → Concerted choice process

This is the case where the cost-benefit analysis and context study show that the disadvantages for citizens living close by the facility are greater than the benefits (it being understood that the overall benefits to society remain positive because the need for treatment capacity is established) and that they cannot be offset by measures. In this case, the promoter must opt for a completely different method.

It must convince local governments to develop a concerted approach for the site localization.

This concertation process must include certain steps such as:

1. Creating a consultation structure
2. Establishing specifications

Then, 2 types of procedures are possible:

✓ Call for projects (voluntary promoters)

Private initiative takes into account profiling carried out by governments and proposes concrete solutions it deems feasible and profitable.

✓ Call for sites (voluntary local groups)

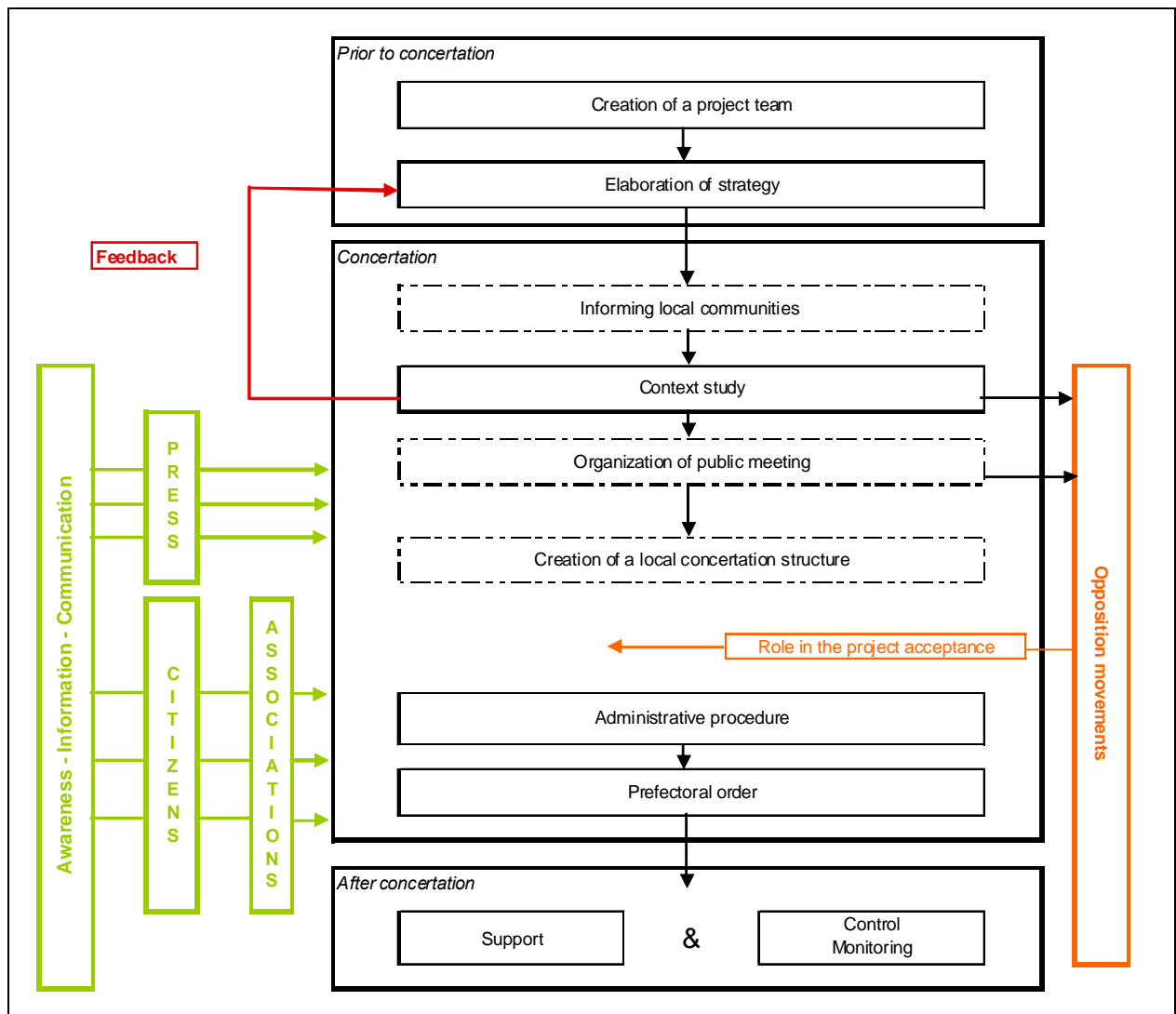
Some communities voluntarily accommodate the facility if certain conditions are met.

Important stages of the concertation process

Different elements are key to carry through a concertation process. They are listed below in 3 phases:

- ✓ prior to concertation
- ✓ during concertation
- ✓ after concertation

These key elements are presented in the figure below.



Role and types of compensation intended to promote acceptability

The compensations are benefits for local populations that are not related to the installation (taxes, new road, sponsoring local activities ...).

The destination of compensation is an important point. Indeed, compensation may be direct or indirect; they can be distributed individually or allocated to the community as a whole.

In addition, the type of compensation also plays a role:

- ✓ Monetary compensation (taxation, land acquisition...)
- ✓ Non-monetary compensation (sponsoring, guaranteed jobs, development of utilities)

It should be noted that the need for compensation may also be reduced through mitigation of impacts. If the disadvantages are reduced, fewer benefits are required for an overall favourable balance. These mitigation measures are of several types:

- ✓ Measures to reduce environmental impacts
 - a. Landscape integration
 - b. Preserving biodiversity and natural environments
 - c. Respect of the environment and local architecture for buildings
- ✓ Establishing rules of fairness and security guarantees
- ✓ Measures to monitor the installation and its possible impacts on the environment

- a. Openness and visiting of sites
- b. Establishment of control measures (emissions, air bio-monitoring ...)

Role of consultancy company

Consultancy companies play a crucial role in the procedures for locating new facilities seen as undesirable by the citizens.

These offices will accompany the project so as to establish links with the territory and the community. These links are essential to ensure greater success of local projects, encouraging their acceptance and ownership by the people.

The transmission of tools, training of residents, local representatives and agents have an important role to play alongside traditional techno-economic or environmental analyses.

The team of consultants designs and implements a participatory approach which is an organized process to promote citizens' direct expression and participation.

Conclusions

Facility localization process

1. It is much easier to obtain an authorization to increase the capacity of an existing site than to implement a new site
2. It is necessary to share the diagnosis of the need to increase processing capacities (for a relevant geographical scale)
3. It is essential to first consult local government
4. The promoter has to ensure the balance (or positive imbalance) between positive and negative impacts, this is true for the population as a whole but also for each individual
5. It is necessary to have open concertation with local communities before decisions are taken
6. The promoter must be ready to adjust the project to reduce possible negative impacts
7. It is necessary to separate the individual and collective levels for the positive and negative impacts of a facility
8. The measures to promote the acceptability of an installation must be diversified (and therefore they should not be limited to financial compensation)
9. Serious security guarantees against risks and contractual commitments must be made by the industrialist to maintain and restore security

Concertation process

It is necessary to:

10. Train the promoter in concertation techniques
11. Conduct a context study of public life in the territories
12. Allow enough time and master the process
13. Entrust the concertation process to a neutral actor
14. Monitor the facility following installation